



OPERATION «LES AKÈNES»

Ville de GRANDCHAMP DES FONTAINES

10 logements individuels

EN COPROPRIETE

NOTICE DESCRIPTIVE

Conforme à la notice type publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968 suivant les prescriptions du 3^{ème} alinéa de l'article du décret N° 67.1166 du 22.12.1967 portant l'application de la loi n° 03.11.1967 modifié.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et des plans d'exécution. Néanmoins, des réajustements résultant d'impératifs techniques et esthétiques sont susceptibles d'intervenir quant aux indications portées sur les plans et aux marques des équipements prévus.

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre se réservent le droit d'effectuer les rectifications nécessaires, sous réserve de n'affecter d'aucune façon la qualité générale de l'immeuble.

L'opération «LES AKÈNES», située sur la commune d'Orvault sera conforme à Réglementation Thermique 2012.

Maître d'Ouvrage : Maison Familiale de Loire-Atlantique
Allée Jean Raulo
BP 90069
44 814 SAINT-HERBLAIN CEDEX

1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

- INFRASTRUCTURES

1.1.1. - Fouilles

Réalisées en puits et rigoles pour fondations, après mise à niveau de la plateforme. Soutènements éventuels exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs du site (avoisinants).

1.1.2. - Fondations

Fondations en béton armé selon calcul de l'ingénieur structure, sur la base du rapport d'étude géotechnique.

1.2 - MURS ET OSSATURE

1.2.1. - Murs du sous-sol

Sans objet

1.2.2. - Murs de façades

Murs de façade réalisés en maçonnerie de brique y compris ossature en béton armé suivant plans du BET Structure. Revêtement extérieur en enduit, teinté selon choix de l'Architecte.

1.2.3. - Murs pignons

Murs de pignon réalisés en maçonnerie de brique y compris ossature en béton armé suivant plans du BET Structure. Revêtement extérieur en enduit et bardage métallique, teinté selon choix de l'Architecte.

1.2.4. - Murs mitoyens

Murs mitoyen réalisés en maçonnerie de blocs en béton aggloméré y compris raidisseurs béton. Recevant sur une face un doublage collé et de l'autre un enduit plâtre.

1.2.5. - Murs extérieurs divers

Sans objet.

1.2.6. - Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Murs refends en maçonnerie de parpaings voir murs mitoyens.

1.2.7. - Murs ou cloisons séparatifs

A l'intérieur des logements : voir article 1.4.

1.3. - PLANCHERS

1.3.1. - Plancher sur étage courant

Plancher préfabriqué loi de masse, précontraint hourdis négatifs pleins, y compris armatures, dalle de compression BA et chainages et bandes noyée.

1.3.2. - Planchers sous terrasse

Sans objet

1.3.3. - Planchers des balcons

Sans objet.

1.3.4. - Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Sans objet.

1.3.5. - Planchers sur locaux collectifs non chauffés ou ouverts (sous-sol)

Sans objet.

1.4. - CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. - Entre pièces principales

Entre les différentes pièces d'un même logement : par cloison sèche type placopan ou similaire de 50 mm d'épaisseur, minimum.

1.4.2. - Entre pièces principales et pièces de services

Dito 1.4.1.

1.5. - ESCALIERS

1.5.1. - Escaliers

1.5.1.1. Escaliers privatifs en hêtre avec contremarches.

1.5.2. - Escaliers de secours

Sans objet.

1.6. - CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1. - Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Evacuation des gaz brûlés par conduit ventouse.

1.6.2. - Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits disposés dans les gaines techniques des logements.

Suivant disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3. - Conduits d'air frais

Entrées d'air neuf dans les menuiseries ou coffres de volets roulants en façade.

1.6.4. - Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5. - Ventilation Haute de chaufferie

Sans objet.

1.7. - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. - Chutes d'eaux pluviales

Evacuation des couvertures par chutes en PVC ou zinc disposées en façade des logements depuis la sous des chéneaux des couvertures jusqu'au réseau horizontal enterré.

1.7.2. - Chutes d'eaux usées

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux en sous-sol et/ou enterrés vers le réseau public.

Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaque de plâtre.

1.7.3. - Canalisations

1.7.3.1. - Canalisations en élévation

Réseau en PVC disposé en plafond, reprenant les descentes verticales.

1.7.3.2. - Canalisations enterrées

Réseau en PVC enterré sous la dalle du RDC.

1.7.4. - Branchement à l'égout

Raccordement au réseau public.

1.8. - TOITURE

1.8.1. - Charpente couverture accessoires

Maisons :

- **Charpente** type fermette de bois résineux suivant études, avec traitement insecticide et fongicide.
- **Couverture en bac acier** y compris tous ouvrages singuliers.
- La toiture recevra une isolation thermique en laine de verre, sur plaque de plâtre, en plafond du dernier niveau habitable.

1.8.2. - Etanchéité et accessoires

1.8.2.1. - Terrasse non accessible
Sans objet.

1.8.2.2. - Terrasses accessibles
Sans objet.

1.8.3. - Souches de cheminées, ventilation et conduits divers

- Ventilations de chutes, groupe VMC en couverture des logements.

2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. - SOLS ET PLINTHES

2.1.1. - Sols et plinthes des pièces principales

2.1.1.1. - Chambres

Pose d'un revêtement PVC en lés de chez Tarkett ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur, plinthes en bois peintes blanc.

2.1.1.2. - Séjours

Pose droite d'un carrelage, dans tous le RDC, grès émaillé 45 x 45 cm. Coloris au choix dans la gamme du promoteur, plinthes assorties.

2.1.2. - Sols et plinthes des pièces de service

2.1.2.1. - Cuisine et Cellier

Identiques aux séjours.

2.1.2.2. - Salle de bains

Pose d'un revêtement PVC en lés de chez Tarkett ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme du promoteur, plinthes en bois peintes blanc.

2.1.2.3. - WC

Identiques aux séjours.

2.1.3. - Sols et plinthes des entrées et dégagements

Identiques aux séjours.

2.1.4. - Sols des balcons, loggias et séchoirs

Sans objet.

2.2. - REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. - Revêtements muraux des pièces de service

2.2.1.1. - Salles de bains

Revêtement mural en faïence blanche jusqu'au plafond sur les 2 côtés au droit de la baignoire, y compris tablier de baignoire.

2.2.1.2. - Cuisines

Faïence 20 x 20 cm blanche, 3 rangs au-dessus de l'évier.

2.2.2. - Revêtements muraux dans autres pièces

Sans objet.

2.3. - PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

2.3.1. - Plafonds des pièces intérieures

Sous face des planchers, avec enduits au plâtre. Localement, suivant les dispositions techniques, caissons suspendus en plaque de plâtre.

Plafond plaque de plâtre sous les zones en charpente bois.

2.3.2. - Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3. - Plafonds des loggias

Sans objet.

2.3.4. - Sous face des balcons

Sans objet.

2.4. - MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. - Menuiseries extérieures des pièces principales (suivants plans)

Les fenêtres, porte-fenêtre ouvrant à la française ou oscillo-battant seront en PVC, de couleur blanche, avec une étanchéité à l'air, à l'eau et au vent, conforme à la réglementation en vigueur.

2.4.2. - Menuiseries extérieures des pièces de service

Dito 2.4.1.

2.5. - FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1. - Pièces principales

Les ouvertures extérieures des logements seront équipées de volets roulants en PVC, le coffre sera en applique et isolé de type bloc baie, suivant repérage de l'architecte.

Les volets roulants seront à commande manuelle, sauf pour la grande baie des séjours, (largeur supérieure à 2m), ou la commande sera électrique.

2.5.2. - Pièces de service

Dito 2.5.1.

2.6. - MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. - Huisseries et bâtis

Cadre métallique ou bois.

2.6.2. - Portes intérieures

Portes isoplans à âme alvéolaire.

Poignée et garniture aluminium.

2.6.3. - Impostes en menuiserie

Sans objet.

2.6.4. - Portes palières - portes d'entrée des maisons

Porte vitrée en PVC avec vitrage isolant avec 1 face feuilleté SP510 dépoli.

Fermeture avec serrure intégrée 3 points de fermeture.

Poignée aluminium.

2.6.5. - Portes de placards

Portes coulissantes ou à la française de type SOGAL (ou similaire) suivants plans.

2.6.6. - Portes des locaux de rangement

Porte similaire aux portes intérieures.

2.6.7. - Moulures et habillages

Se reporter aux ouvrages décrits aux articles 2.6.2 et 2.6.4.

2.6.8. - Trappe de visite

Trappe de visite, suivant nécessité pour accès aux gaines.

2.6.9. - Butées de portes

Butées de portes dans toutes les pièces.

2.7. - SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. - Garde-corps et barre d'appui

Lisse de protection pour les baies de l'étage suivant plan en acier galvanisé à chaud.

2.7.2. - Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3. - Ouvrages divers

Séparatifs des jardins contiguës pare-vue en pin sylvestre traité à cœur classe 4, suivant plans architecte.

2.8. - PEINTURES, PAPIER, TENTURES

2.8.1. - Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. - Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2. - Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3. - Sur ouvrages serrurerie

Sans objet.

2.8.1.4. - Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous face et rive des balcons

Sans objet.

2.8.2. - Peintures intérieures

2.8.2.1. - Sur menuiseries

Après préparation, application de deux couches d'une peinture satinée blanche.

2.8.2.2. - Sur murs

Application d'une peinture blanche, satinée dans les pièces humides et mate dans les pièces sèches.

2.8.2.3. - Sur plafonds

Application d'une peinture blanche, satinée dans les pièces humides et mate dans les pièces sèches.

2.8.2.4. - Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Application de deux couches de peinture acrylique satinée blanche.

2.8.3. - Papiers peints sur murs

2.8.3.1. - Sur murs

Sans objet.

2.8.3.2. - Sur plafonds

Sans objet.

2.8.4. - Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

Sans objet.

2.9. - EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. - Equipements ménagers (suivant plans)

- 2.9.1.1. - Bloc évier - robinetterie
Evier inox 1 ou 2 bacs, suivant plans, posé sur meuble en mélaminé 1 ou 2 portes.
Robinetterie : mitigeur chromé à disque céramique.
- 2.9.1.2. - Appareils et mobilier
Sans objet.
- 2.9.1.3. - Evacuation des déchets
Sans objet.
- 2.9.1.4. - Armoire sèche-linge
Sans objet.

2.9.2. - Equipements sanitaires et plomberie

- 2.9.2.1. - Distribution eau froide
Manchettes en attente pour pose de compteurs individuels en citerneau extérieur. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en cuivre apparent ou en encastré dans les cloisons sous fourreau en tube cuivre ou polyéthylène réticulé.
- 2.9.2.2. - Distribution eau chaude collective et comptage
Sans objet.
- 2.9.2.3. - Production et distribution d'eau chaude individuelle
Production d'eau chaude à accumulation par les ballons thermodynamiques sur air extrait positionnés en placard technique.
- 2.9.2.4. - Evacuations
Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.
- 2.9.2.5. - Distribution gaz
Alimentation des chaudières murales en tube de cuivre.
- 2.9.2.6. - Branchements en attente
Attentes pour machines à laver, à raison d'une pour les logements de type T2 et de deux pour les logements de type 3 pièces et plus comprenant : robinet d'arrêt sur l'eau froide et attente avec siphon PVC sur l'évacuation.
- 2.9.2.7. - Appareils sanitaires (suivant plans)
 - Salle de bains étage : Baignoire acrylique de couleur blanche (suivant plans), douchette installée sur barre de douche réglable.
 - Salle de bains et/ou salle d'eau : Lavabo sur colonne (suivant plans), blanc.
 - WC : en grès émaillé blanc, équipé d'un abattant double du même ton avec mécanisme silencieux et économiseur d'eau.
- 2.9.2.8. - Robinetterie
Mitigeur chromé à disque céramique.
- 2.9.2.9. - Accessoires divers
Sans objet.

2.9.3. - Equipements électriques conformes à la NF C15 100

- 2.9.3.1. - Type d'installation
Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
L'appareillage sera de type ODACE (SCHNEIDER) ou équivalent et sera encastré. Les plafonniers ou appliques seront livrés avec un socle DCL.
Un tableau d'abonné.
- 2.9.3.2. - Puissance à desservir :
 - 2 pièces : 6 kW
 - 3 pièces et 4 pièces : 12 kW

2.9.3.3. - Equipement de chaque pièce

- Séjour

1 point lumineux.

Prises de courant 10/16A selon norme NFC 15100, soit 5 au minimum dont 1 à hauteur près de la commande d'éclairage,

1 prise T.V.

1 prise téléphone.

- Chambre principale non accessible PMR

1 point lumineux simple allumage.

3 prises de courant 10/16 A 1 prise T.V.

1 prise téléphone.

- Autres chambres

1 point lumineux simple allumage.

3 prises de courant 10/16 A.

1 prise téléphone.

- Cuisine

1 point lumineux et une applique murale.

6 prises de courant 10/16 A (dont 4 positionnées à 1,20 m de hauteur, et 1 à hauteur près de la commande d'allumage).

1 PC hotte.

1 PC LV.

1 sortie de câble 32 A (cuisinière, plaque).

1 PC four.

- Bains non accessible PMR

1 point lumineux simple allumage en plafond et une applique au-dessus du lavabo

1 prise de courant 10/16 A positionnée en hauteur,

- W.C. accessible PMR

1 point lumineux simple allumage et 1 prise en hauteur près de la commande d'allumage.

- Dégagement

1 point lumineux en va-et-vient.

1 prise de courant 10/16 A si surface supérieure à 4m²

- Entrée

1 point lumineux

1 prise de courant 10/16 A à hauteur

- Cellier

1 point lumineux

1 prise de courant 10/16 A

- Jardin arrière des maisons (concerne uniquement celui ou celle donnant sur le séjour)

1 point lumineux simple allumage avec hublot.

1 prise de courant 10/16 A étanche.

- Divers

1 prise de courant 16 A LL dans rangement/cellier ou bains ou cuisine suivant le cas.

2.9.3.4. - Sonnerie des portes palières et portes d'entrée

Sonnerie dans l'entrée de chaque logement commandée par bouton poussoir porte étiquette.

2.9.4. - Chauffage - Cheminées - Ventilation

2.9.4.1. - Type d'installation

Chauffage par chaudières murales individuelles à gaz.

Puissance selon étude du technicien.

Régulation par robinets thermostatiques et par thermostat d'ambiance.

2.9.4.2. - Températures garanties dans les pièces

Par température minima extérieure de -5°C :
salles de bains et salles d'eau : 20°C
autres pièces de vie : 19°C

2.9.4.3. - Appareils d'émission de chaleur

Radiateurs à eau chaude en acier.

2.9.4.4. - Conduits de fumée

Evacuation des gaz brûlés et alimentation en air frais des chaudières par ventouses, suivant implantation des chaudières.

2.9.4.5. - Conduits et prises de ventilation

Extraction d'air individuelle dans cuisine, salle de bains, WC, salle d'eau. Ces bouches sont raccordées aux extracteurs intégrés dans les ballons thermodynamiques.
Rejet d'air à l'extérieur.

2.9.4.6. - Conduits et prises d'air frais

Arrivée d'air frais par bouches hygro-réglables situées en traverses des châssis, ou dans le coffre de volet roulant, ou dans la façade des pièces principales (séjour et chambres), suivant règlement acoustique.

La nature des bouches et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques et les avis techniques des fournisseurs.

2.9.5. - Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6. - Equipement des télécommunications

2.9.6.1. - Radio TV

Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3.

Une antenne pour chacune des maisons, positionnée sur la toiture.

2.9.6.2. - Téléphone

Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3.

2.9.6.3. - Commande d'ouverture de la porte principale de l'immeuble

Sans objet.

2.9.7. - Autres équipements

Sans objet.

3 - ANNEXES PRIVATIVES

3.1. - LOCAUX 2 ROUES (Maisons)

3.1.1. - Murs ou cloisons

Murs et structure à ossature et bardage bois.

3.1.2. - Plafonds

- **Charpente** traditionnelle de bois résineux suivant études, avec traitement insecticide et fongicide.

- **Couverture en bac acier** y compris tous ouvrages singuliers.

3.1.3. - Sols

Dalle béton.

3.1.4. - Portes d'accès

Portes de service.

3.1.5. - Ventilation naturelle

Ventilation naturelle.

3.1.6. - Equipement électrique

Sans objet pour les locaux 2 roues.

3.2. - BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.2.1. - Murs ou cloisons

Parois extérieures en ossature bois avec bardage bois ou bardage métallique, suivant façade.
Murs de séparation en parpaing.

3.2.2. - Plafonds

- **Charpente** traditionnelle de bois résineux suivant études, avec traitement insecticide et fongicide
- **Couverture en bac acier** y compris tous ouvrages singuliers.

3.2.3. - Sols

Sol en enrobé.
Numérotation des places par peinture au pochoir sur porte de garage.

3.2.4. - Portes d'accès.

Porte de garage manuelle basculante non débordante.

3.2.5. - Ventilation naturelle

Ventilation haute naturelle par la porte barreaudée.
Ventilation basse par cour anglaise.

3.2.6. - Equipement électrique

Sans objet pour les box et parkings couverts.

3.3. - PARKINGS EXTERIEURS

Parkings aériens privatifs en enrobé.

4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. - HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Conformément au choix des couleurs et matériaux, défini par l'Architecte, le hall d'entrée sera réalisé comme suit :

4.1.1. - Sols

Sans objet

4.1.2. - Parois

Sans objet

4.1.3. - Plafonds

Sans objet.

4.1.4. - Eléments de décoration

Sans objet.

4.1.5. - Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Sans objet.

4.1.6. - Boîtes aux lettres et à paquets

Sans objet.

4.1.7. - Tableau d'affichage

Sans objet

4.1.8. - Chauffage

Pas d'équipement.

4.1.9. - Equipement électrique

Sans objet.

4.2. - CIRCULATIONS, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

4.2.1. - Sols des circulations

Sans objet

4.2.2. - Murs

Sans objet.

4.2.3. - Plafonds

Sans objet.

4.2.4. - Eléments de décoration

Sans objet.

4.2.5. - Chauffage

Pas d'équipement.

4.2.6. - Portes

Sans objet.

4.2.7. - Equipement électrique

Sans objet.

4.3. - CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS

4.3.1. - Sol

Sans objet.

4.3.2. - Murs

Sans objet.

4.3.3. - Plafonds

Sans objet.

4.3.4. - Portes d'accès

Sans objet.

4.3.5. - Rampe d'accès pour véhicules

Sans objet.

4.3.6. - Equipement électrique

Sans objet.

4.4. - CAGE D'ESCALIERS

4.4.1. - Sols des paliers

Sans objet.

4.4.2. - Murs

Sans objet.

4.4.3. - Plafonds

Sans objet.

4.4.4. - Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous face de la pailasse

Sans objet.

4.4.5. - Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6. - Eclairage

Sans objet.

4.5. - LOCAUX COMMUNS- SANS OBJET

4.5.1. - Locaux 2 roues

4.5.1.1. - Sols

Sans objet.

4.5.1.2. - Murs et plafonds

Sans objet.

4.5.1.3. - Menuiseries

Sans objet.

4.5.1.4. - Ventilation

Sans objet.

4.5.1.5. - Equipement électrique

Sans objet.

4.5.2. - Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3. - Séchoirs collectifs

Sans objet.

4.5.4. - Local entretien

4.5.4.1. - Sols

Sans objet.

4.5.4.2. - Murs et plafonds

Sans objet.

4.5.4.3. - Menuiseries

Sans objet.

4.5.4.4. - Equipement électrique

Sans objet.

4.5.4.5. - Equipement de plomberie

Sans objet.

4.5.5. - Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6. - LOCAUX SOCIAUX Sans objet.

4.7. - LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1. - Stockage des ordures ménagères (Aire de présentation des poubelles commune pour les bâtiments A, B, C et les maisons, située à proximité du bâtiment A selon plans)

4.7.1.1. - Sols

Enrobé.

4.7.1.2. - Murs et plafonds

Pare-vue des poubelles par claustras en bois.

4.7.1.3. - Menuiseries

Sans objet.

4.7.1.4. - Ventilation

Sans objet.

4.7.1.5. - Equipement électrique

Sans objet.

4.7.1.6. - Equipement de plomberie

Sans objet.

4.7.2. - Chaufferie

Sans objet.

4.7.3. - Sous-station chauffage

Sans objet.

4.7.4. - Local surpresseur

Sans objet.

4.7.5. - Local transformateur EDF

Réalisation suivant prescriptions ERDF.

4.7.6. - Local machinerie ascenseur

Sans objet.

4.7.7. - Locaux ventilation mécanique

Sans objet (implantation en terrasse).

4.8. - CONCIERGERIE Sans objet.

5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. - ASCENSEUR Sans objet.

5.2. - CHAUFFAGE - EAU CHAUDE Sans objet.

5.3. - TELECOMMUNICATIONS

5.3.1. - Téléphone

Fourreaux dans des regards pour les maisons. Raccordement par les services de France Telecom sur le réseau public.

5.3.2. - Antenne TV et radio

Antenne individuelle par maison.

5.4. - RECEPTION ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES

Stockage des containers prévu dans l'air de présentation des poubelles décrit à l'article 4.7.1.

5.5. - VENTILATION MECANIQUE Sans objet.

5.6. - ALIMENTATION EN EAU

5.6.1. - Comptages généraux

Un compteur général à l'îlot sera dédié à l'entretien des parties communes.

Comptages individuels en citerne pour logements et parties communes posés par le concessionnaire.

5.6.2. - Surpresseur, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Si nécessité, en fonction des indications de la Compagnie distributrice.

5.6.3. - Colonnes montantes

Depuis le départ général, distributions horizontales enterrées en canalisations cuivre ou PVC pression, jusqu'aux maisons de ville et raccordement individuel de chaque logement.

5.6.4. - Branchements particuliers

Pose des comptages par le concessionnaire ou par une société mandatée par l'organe de gestion de l'îlot.

5.7. - ALIMENTATION GAZ

5.7.1. - Comptage des services généraux

Sans objet.

5.7.2. - Colonnes montantes

Sans objet.

5.7.3. - Branchement et comptages particuliers

Compteurs individuels dans les coffrets pour les maisons de ville et raccordements individuels de chaque logement.

5.8. - ALIMENTATION ELECTRIQUE

5.8.1. - Comptage des services généraux

Circonscriit dans un coffret particulier comprenant tous les comptages, nombre suivant étude technique.

5.8.2. - Colonnes montantes

Sans objet.

5.8.3. - Branchement et comptages particuliers

Compteurs individuels et disjoncteurs d'abonnés suivant normes EDF dans les entrées des logements, dans un tableau abonné.

6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE

6.1. - VOIRIE

6.1.1. - Voirie d'accès

En enrobé et béton balayé.

6.1.2. - Trottoirs

Circulations piétonnes en béton balayé ou enrobé.

6.1.3. - Parkings visiteurs

En dalles engazonnées.

6.1.4. - Boîtes aux lettres des maisons individuelles

Les boîtes aux lettres normalisées seront installées en batterie suivant plan.

6.2. - CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1. - Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

Suivant plan architecte, revêtement en béton balayé.

6.3. - ESPACES VERTS (suivant plan paysager)

6.3.1. - Aires de repos

Sans objet.

6.3.2. - Plantations d'arbres - arbustes - fleurs

Aménagement des espaces verts par plantation d'arbres, d'arbustes et fleurs, conformément au projet architectural.

6.3.3. - Engazonnement

Les espaces verts non couverts de végétation arbustive seront régalez après apport de terre végétale.

6.3.4. - Arrosage

Sans objet.

6.3.5. - Bassins décoratifs

Sans objet.

6.3.6. - Chemins de promenade

Les liaisons douces situées en cœur d'îlot seront réalisées en revêtement compacté de type sable ciment.

6.4. - AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet.

6.5. - ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1. - Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Eclairage réglementaire des accès aux bâtiments.

6.5.2. - Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres

Eclairage réglementaire des accès aux bâtiments.

6.6. - CLOTURES

6.6.1. - Sur rue

Sans objet (espaces verts plantés).

6.6.2. - Avec propriétés voisines

- Les clôtures existantes sont conservées.
- Clôtures des parcelles des maisons et des espaces privatifs : en panneaux treillis soudés plastifiés.

6.7. - RESEAUX DIVERS

6.7.1. - Eau

Alimentation en eau potable : mise en œuvre de ce réseau suivant les indications des services techniques du Concessionnaire. Branchement réalisé par la compagnie distributrice des eaux, comptages services généraux.

6.7.2. - Gaz

Le branchement est réalisé par GRDF à partir du réseau de distribution publique.

6.7.3. - Electricité

Le branchement est réalisé par ERDF à partir du réseau de distribution publique.

6.7.4. - Poste d'incendie

Sans objet.

6.7.5. - Egouts

Assainissement des eaux usées et eaux vannes : suivant les règles de constructions et indications des services techniques du Concessionnaire. Raccordement au réseau public.

6.7.6. - Epuration des eaux

Sans objet : réalisé sur réseau public, en aval d'un séparateur à hydrocarbures sur réseau eaux pluviales.

6.7.7. - Télécommunication

Réseau des télécommunications : fourniture et pose sous voirie d'un réseau principal (y compris chambres de tirage France Télécom) suivant règles en vigueur et consultation des services intéressés.

6.7.8. - Drainage du terrain

Sans objet.

6.7.9. - Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours
Et jeux

Assainissement des eaux pluviales : suivant les règles de constructions et indications des services techniques du Concessionnaire.

Nota :

Le Maître d'Ouvrage se réserve tout droit de modifier certaines prestations suite à d'éventuelles disparitions de fabrication ou de fournisseurs, ou par nécessités techniques, ceci relevant donc de forces majeures. Les matériaux sont cités dans le présent descriptif pour en définir le genre ou la qualité.

Ils pourront être modifiés et remplacés par des matériaux de genre ou qualité analogue.

Le Réservant,

Le Réservataire,